



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 2 février 2021

REÇU
Par Aiff Christian , 11:29, 02/02/2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député.e.s, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant les systèmes actuels d'autopartage (carsharing) à Monsieur le **Ministre de la Mobilité et des Travaux publics**.

Le concept de base de l'autopartage (*carsharing* en anglais) consiste à ne pas utiliser une voiture personnelle pour ses déplacements, mais à utiliser un véhicule mis à disposition par une société ou une personne privée contre une participation financière qui varie en général selon la durée d'utilisation et/ou le kilométrage. Il s'agit donc d'un véhicule qu'on peut utiliser sans en être le propriétaire et qu'on partage avec d'autres utilisateurs selon les besoins respectifs et la disponibilité du véhicule. Une offre d'autopartage adéquate - en combinaison avec un système de transport publique performant - permet à certains ménages soit de ne plus détenir de voiture personnelle, soit de ne pas nécessiter une seconde voiture, et d'économiser des frais relatifs à un emplacement de parking privé, à l'assurance, à l'entretien, au contrôle technique, etc.

Au Luxembourg, les deux systèmes majeurs offrant des services d'autopartage sont le service FLEX des CFL avec 47 stations de véhicules à travers le pays et le service CARLOH avec 17 stations sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Après inscription sur l'un des portails respectifs, l'utilisateur peut réserver le véhicule souhaité à la station souhaitée selon les disponibilités.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

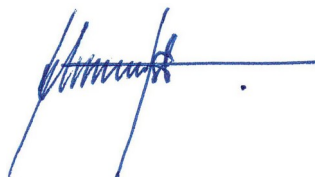
- 1) **Quel est le nombre des véhicules offerts en libre-service d'autopartage au Luxembourg ?**
- 2) **Quels types de voitures sont actuellement disponibles en autopartage au Luxembourg (types de véhicule et types de motorisation) ?**
- 3) **Quel est le bilan du système d'autopartage FLEX ? Le système rencontre-t-il le résultat escompté ?**
- 4) **Est-ce que le ministère possède des données sur l'impact de la pandémie du COVID-19 sur les différentes offres d'autopartage au Luxembourg ?**
- 5) **Existent-ils des synergies entre le système CARLOH, qui fonctionne dans la capitale, et le système FLEX des CFL, implanté à travers le pays ?**

- 6) **Est-ce qu'il y a déjà eu des discussions en vue d'explorer des possibilités de coopération entre les deux systèmes ?**
- 7) **La mobilité du futur sera multimodale et devra permettre de changer rapidement et confortablement entre les différents modes de transport, y compris l'autopartage. Ainsi, les différents systèmes devraient permettre aussi bien des trajets aller-retour que des allers simples vers une autre connexion. Est-ce que des réflexions sont menées sur la possibilité de modifier le système FLEX, qui se limite actuellement à un modèle aller-retour où le client doit retourner la voiture à la station de départ ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Carlo Back
Député



Semiray Ahmedova
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 02 MARS 2021

REÇU
Par Christine Wirtgen, 14:05, 02/03/2021

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3565 du 2 février 2021 de l'honorable députée Madame Semiray Ahmedova et de Monsieur le député Carlo Back, concernant les systèmes actuels d'autopartage, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,
à la question parlementaire n° 3565 du 2 février 2021 de l'honorable Députée Madame Semiray
Ahmedova et de l'honorable Député Monsieur Carlo Back au sujet des systèmes actuels
d'autopartage (carsharing)**

1. Au 31 janvier 2021, le parc automobile géré par CFL Mobility comprend 88 véhicules accessibles au public en libre-service au Luxembourg.
2. La flotte de véhicules FLEX se compose actuellement des véhicules suivants:
 - 69 voitures à moteur essence (BMW 1, Seat Leon, Audi A1) ;
 - 15 voitures électriques (BMW i3) ;
 - 4 camionnettes à moteur diesel.
3. En 2020, FLEX a continué de se développer de manière positive et l'utilisation de la flotte FLEX a considérablement évolué. Ainsi, le nombre d'abonnements en 2020 a augmenté de 77% pour atteindre aujourd'hui plus de 4500 abonnements. Le nombre de réservations a augmenté de 72%, celui des kilomètres parcourus de 60% par rapport à 2019.

Cette tendance à la hausse se confirme début 2021. Le nombre de réservations par semaine a ainsi atteint son niveau le plus élevé avec environ 400 réservations par semaine.

Pour devenir un service économiquement rentable, la taille du réseau ainsi que le nombre de réservations devront cependant continuer à croître.

4. Pendant la période du confinement de mi-mars à fin-avril 2020, le nombre de réservations avait chuté d'environ 65%. A partir du mois de mai, avec le premier déconfinement, le niveau des réservations a rapidement dépassé celui d'avant crise et a continué à augmenter depuis lors.
5. Actuellement, les 2 systèmes (FLEX et CARLOH) fonctionnent de manière indépendante et il n'y a pas de synergies pour les clients. Je suis par contre convaincu qu'une intégration des deux systèmes serait bénéfique pour les clients et pour la rentabilité du système.
6. Des pourparlers en vue d'une collaboration entre 2 opérateurs ont ainsi eu lieu dans le passé, sans pour autant aboutir jusqu'ici.
7. FLEX avait déjà proposé un système « One Way » dans une première phase pilote pour effectuer des réservations pour des trajets aller simples entre des stations spécifiques en 2019 et 2020. Lors de cette phase pilote, 10 voitures, réparties sur 7 stations, étaient réservées à l'utilisation « One Way ». En moyenne, seulement 5 réservations par semaine étaient effectuées.

L'expérience a montré que, à ce stade, un tel système n'est pas faisable économiquement. D'un côté, les frais de personnel et le temps perdu en raison des transferts de retour (trajets à vide) sont élevés. D'un autre côté, le maintien de places de stationnement libres aux stations de destination respectives est une condition préalable essentielle au bon fonctionnement de ce système. Or, les places de parking sont rares et coûteuses.

Dans le système de mobilité multimodal, les modes de transport ont vocation non pas à dédoubler l'offre, mais à se compléter en se focalisant chacun sur ses points forts. Pour les raisons précitées, les trajets « One Way » en voiture publiquement disponible sont mieux effectués par un service de taxi que par un service de carsharing.

Voilà pourquoi l'introduction d'un système de carsharing « One Way » n'est pas prévue à ce stade.